

Sécheresse et ressources en eau : Agir à court et à long terme



Synthèse de la webconférence du 19 janvier 2023

La **sécheresse** est un évènement climatique exceptionnel, caractérisé par un déficit en eau sur une période plus ou moins longue, qui dépend fortement des conditions locales (climat, type de végétation, etc.). C'est un phénomène lent et progressif, dont la survenue se joue sur plusieurs mois et peut se poursuivre plusieurs années.

Des sécheresses importantes ont marqué la France au cours des 30 dernières années, comme en 2003, en 2011, ou très récemment en 2017, 2018, 2019, 2020 puis 2022.

Ce dernier épisode a fortement impacté les territoires et semblé marquer les esprits. **Deuxième été le plus chaud** observé en France depuis 1900, il se classe également parmi les dix étés les plus secs en France. Les conséquences ont été multiples, avec un assèchement des sols supérieur à 1976, des ruptures d'approvisionnement en eau potable, et des impacts forts sur le compartiment aquatique : la campagne usuelle d'août 2022 de l'observatoire national des étiages (Onde) indique ainsi 34% des cours d'eau observés du réseau en assec¹, situation la plus critique jamais rencontrée depuis le début des observations en 2012.

Ces évènements posent d'importantes **difficultés pour la gestion des ressources en eau** : impacts négatifs sur les milieux aquatiques, recherche de solutions immédiates par les acteurs, temps long nécessaire pour les actions mises en œuvre à l'échelle du bassin versant, émotion générée dans l'opinion publique, nécessité de dispositifs de suivi.

Exemples d'actions menées dans les territoires et d'outils existants

Gestion quantitative des ressources en eau sur le bassin de la Vienne – EPTB Vienne

L'EPTB Vienne travaille sur des domaines variés (gestion quantitative, prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques). Depuis 5 ans, **l'adaptation au changement climatique** a pris une place centrale dans la politique de l'établissement, ce qui a conduit à la définition d'une stratégie

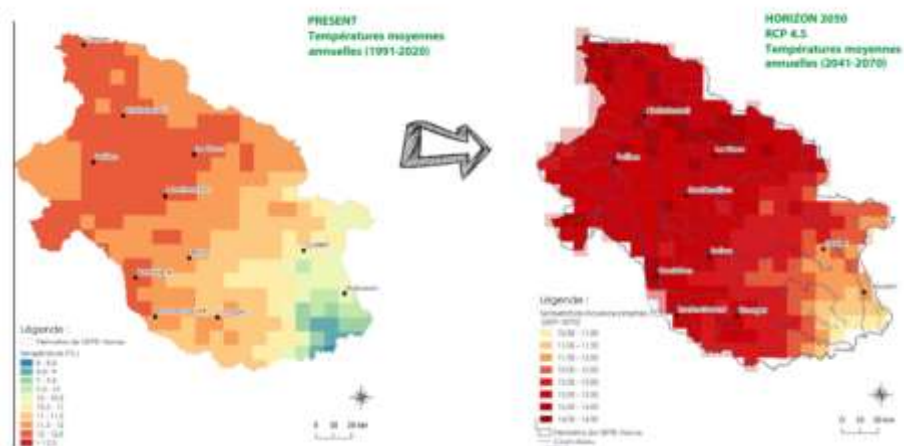
¹ <https://onde.eaufrance.fr/acces-aux-donnees/france/2022-08>

d'adaptation articulée autour de deux axes : un premier axe sur l'amélioration de la connaissance, un deuxième axe plus opérationnel.

Des **projections d'évolution du climat** réalisées pour le bassin de la Vienne en 2050 donnent un glissement d'un climat historique « océanique altéré » vers un climat à dominante méditerranéenne.

La gestion de crise est incontournable mais insuffisante, et faite plutôt pour traiter de situations d'urgence. Or les sécheresses deviennent la norme, d'où une nécessité de s'orienter vers une gestion

structurale fondée sur le partage de la ressource en eau.



Amélioration de la connaissance sur le sujet

L'EPTB fait état de la nécessité d'objectiver la situation rencontrée sur le terrain à partir de données scientifiques, pour pouvoir prendre les décisions de gestion.

Deux types d'études ont par exemple été menées sur le bassin :

-**Eudes Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)**, pour chaque SAGE du bassin de la Vienne. Ces études visent à ajuster les seuils de gestion structurelle et conjoncturelle. Ce travail permet d'identifier les volumes prélevables par entité, et leur répartition entre usagers peut ensuite se faire selon différents scénarios. Ces études prennent en compte les projections climatiques à l'horizon 2050.

-**Etude prospective sur l'évolution du climat et les effets induits sur la ressource en eau**, d'une durée de 15 mois et réalisée dans le cadre du [projet LIFE Eau & Climat](#). Quelques résultats sur des tendances : forte baisse des débits d'étiage notamment sur les têtes de bassin, importante augmentation des températures à horizon 2050 (+ 1,6 à + 2,2° selon le scénario).

NB : le débit objectif d'étiage est défini dans le glossaire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022/2027 et repris dans le [guide HMUC](#) produit en juin 2022 (paragraphe 4.2.1.1 p43).

Actions d'adaptation aux effets du dérèglement climatique sur la ressource en eau

Différentes actions sont menées par l'EPTB :

-Partage des **connaissances et sensibilisation** (médias, formations...) site web, réunions publiques ;

-Accompagnement des communes et intercommunalités dans une **démarche d'économies d'eau** : Un auditeur identifie les différents gisements d'économie d'eau et un programme d'actions est proposé. Un prestataire est mis à disposition des communes pour réaliser ces démarches. Cette action innovante de l'EPTB a été récompensée par des [Trophées de l'eau](#) ;

-Encourager la **réduction du nombre de plans d'eau**. En effet, l'évaporation des plans d'eau au niveau du territoire a été estimée 0,4L/s/ha sur une période allant de mai à octobre. En cumulé sur

les 24 500 plans d'eau du territoire, les niveaux de surévaporation (surface en eau comparée à la surface s'il n'y avait pas de plan d'eau) sont significatifs.

Une « stratégie étangs » a été mise en place pour aider les propriétaires de plans d'eau à limiter leur impact sur le milieu aquatique et met à disposition une prime. Le dispositif s'adresse à des propriétaires volontaires et comprend un accompagnement à la suppression de leur plan d'eau (accompagnement technique, administratif, prime). Voir [documents sur le site de l'EPTB](#).

D'autres actions sont menées via l'intégration de dispositions et règles dédiées dans les SAGE, les PAPI, les contrats territoriaux, en encourageant les porteurs de projet à développer les SFN et MNRE.

En savoir plus

- [Le site de l'EPTB Vienne](#)

Les dispositifs de suivi et de décision en contexte de sécheresse - OFB

Quels réseaux de suivi ?



- **Suivi du climat** (par Météo France) : pour les données de pluie, température de l'air, vent, humidité - <https://donneespubliques.meteofrance.fr>

- **Suivi du débit des rivières** (SCHAPII) : hauteurs d'eau - <https://hydro.eaufrance.fr/>

- **Suivi de l'évolution du niveau piézométrique** (BRGM) : niveaux piézométriques journaliers - <http://www.ades.eaufrance.fr>

- **Suivi des assecs** (OFB) : observations visuelles de l'état d'écoulement des petits cours d'eau - <http://www.onde.eaufrance.fr>

- **Observations de l'écoulement des cours d'eau** : dispositif participatif pour suivre les écoulements d'eau - <https://enquetedeau.eaufrance.fr> Il s'agit d'un outil pérenne, mis à disposition par l'OFB, alimenté par les citoyens. D'autres réseaux complémentaires existent comme le réseau européen Dry Rivers.

D'autres données sont disponibles sur d'autres portails, comme par exemple les données thermiques de l'OFB sur le [site Naiades](#).

Quel processus de décision en contexte de sécheresse ?

- [Décret gestion quantitative](#) : modifie certaines dispositions du code de l'environnement sur la gestion quantitative de la ressource en eau.
- [Guide technique Sécheresse](#) : orientations à suivre concernant la gestion annuelle de la sécheresse hydrologique afin d'optimiser l'organisation de la gestion de crise et les situations de pénurie. Le dispositif de gestion s'articule autour de trois arrêtés : l'arrêté cadre d'orientation de bassin, l'arrêté cadre départemental, l'arrêté de restriction des usages.

L'arrêté cadre sécheresse départemental permet de délimiter le département en zones d'alerte, de définir les indicateurs à prendre en compte, et définit les niveaux de gravité ainsi

que les seuils (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise). Il définit également les mesures de restriction temporaires.

Quelles instances de concertation ?

-Les **comités de ressource en eau** départementaux, pilotés par les DDT et dont la composition est à l'initiative du préfet. Ces comités se réunissent plusieurs fois au cours de la période estivale.

Les décisions se basent sur les informations issues des réseaux nationaux, mais des données locales peuvent également être présentées pour étayer les prises de décision, comme celles d'Enquête d'eau.

-Le **comité d'anticipation et de suivi hydrologique** (CASH) au niveau national, qui se réunit pour échanger sur la situation, proposer des recommandations, coordonner les actions au niveau national...

En savoir plus :

- [La gestion de la sécheresse en 8 questions-réponses - OFB](#)
- [Vidéo] [Gestion de la sécheresse](#) - OFB

Panel d'actions de suivi et de gestion dans un contexte de sécheresse – Fédération de Pêche du Jura

La Fédération de pêche réalise différents types de suivis dans un contexte de sécheresse.

Des suivis ponctuels :

-remontées d'informations sur des **observations ponctuelles** ou des questions venant d'acteurs locaux ;

-**observations directes** sur un tronçon par parcours en canoë (espèces piscicoles observées, abondance des salmonidés, comportement, état sanitaire) et réalisation d'une trace GPS du déplacement avec sonde thermographique accrochée à l'embarcation pour qualifier la température de l'eau au moment du passage;

-**installation ponctuelle de capteurs** thermographiques dans le cadre d'un partenariat avec les professionnels du canyonisme et de la Direction de la jeunesse et des sports;

-**réseaux activables** : suivi des étiages dans le cadre de la démarche Enquête d'Eau. Coordination départementale de ce suivi avec notamment les acteurs GEMAPIens du territoire.

Des réseaux pérennes :

-Installation et maintenance de dispositifs de **capteurs et télétransmissions** de données (température, hauteur d'eau, oxygénation).

La Fédération de Pêche du Jura réalise également un **moissonnage de données** issues de différents acteurs dont la DREAL et EDF et les valorise via une interface en ligne.



-Un **fond de connaissance**, par exemple mission aéroportée avec prises de vue classiques et infrarouges, qui permet de délimiter des zones à enjeux (cartographie des refuges thermiques).

Quelle utilisation de ces données dans les instances de concertation ?

La Fédération de Pêche du Jura s'appuie sur ces données pour apporter de l'information et des connaissances dans :

-les **cellules de veille sécheresse** : apport d'informations sur les conditions réelles de terrain.

-des **cellules de crises** pour gérer les activités aquatiques. Des restrictions de la pêche de loisir ont été décidées durant l'été 2022 pour préserver le patrimoine piscicole, ainsi qu'une restriction des activités aquatiques de baignade, de canyoning et sports de pagaie, au regard du risque de pollution de l'eau et dérangement de la faune. Ces restrictions ont été établies par arrêté préfectoral.

-des **cellules d'alerte** de la basse rivière d'Ain, avec des décisions de lâchers d'eau.

Pour ces lâchers d'eau, un dispositif de suivi est mis en place sur la basse rivière d'Ain (température, débits, météo, observations visuelles etc). A partir de l'état observé ainsi que d'éléments de perspectives, des arbitrages collectifs sont pris sous l'égide de la DDT de l'Ain et sur la base d'une « boîte à outils » qui propose des protocoles en fonction des problématiques rencontrées. Des enjeux de tourisme, énergie sont présents. Ces lâchers sont en partie compensés par l'Agence de l'eau RMC.

D'autres actions sont menées comme des **pêches de sauvetage ponctuelles** (pêches encadrées par arrêtés préfectoraux), des **suivis sanitaires** avec prélèvement pour analyses ou encore de la **communication** sur les situations rencontrées sur le terrain ainsi que le relais des communications préfectorales.

Des **perspectives d'évolution** et des points d'attention sont émis sur :

-le temps de résilience nécessaire pour que les populations de poissons se reconstituent (suivi de l'occupation des zones de frayères des truites fario) ;

-le besoin d'outils d'aide à la décision, de données d'oxygène, de température;

-l'intérêt de linéarisation de suivi des assecs ;

-l'utilité de former les citoyens, pêcheurs, élus locaux aux enjeux de l'eau et du changement climatique ;

-la plus-value qui pourrait être apportée par la Fédération de Pêche en participant aux concertations locales de gestion de l'eau.

Un point d'attention sur le contexte « Sécheresse »

Lors de ce dernier été 2022 notamment, beaucoup de temps a été passé sur le terrain par la Fédération de pêche du Jura pour alimenter Enquête d'eau et la vision quotidienne de la situation au regard de la sécheresse. Quid du financement de ces actions, financées pour le moment sur les fonds propres de la Fédération de pêche ?

Une idée serait également d'intégrer plus les structures GEMAPIennes sur la question du suivi des sécheresses.

Enfin, un constat est émis sur l'importance grandissante des mesures de thermie.

Retrouvez l'ensemble de ces interventions lors de la webconférence du jeudi 19 janvier 2023

[Accéder au replay](#)

Autres ressources

-Le [Bulletin National de Situation Hydrologique](#) (BSH)

-[Les Mesures Naturelles de Rétention des eaux \(MNRE\) au service de la ressource en eau et de la biodiversité](#) - OFB,

-[Le Centre de ressources Cours d'Eau](#)

-[Fiche défi « MNRE – Sécheresse et déficit quantitatif »](#) - OiEau

-[Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#) - MTE

-[LIFE Eau & Climat](#)

-[LIFE Artisan](#)

-[Outils de l'EPTB Loire](#)

-[Déclaration sur l'eau du CESE, datée du 27/09/2022](#)

-[Aides Territoires : renaturation des villes](#)

Réalisé avec le soutien financier de :



Organisé par :

